

ELECTIONS : au Conseil de UFR MEDECINE.

Collège : Usager

Nombre de sièges à pourvoir : 8

Scrutin du 27-28 janvier 2022

LISTE DE CANDIDATURES

Les listes doivent être accompagnées des déclarations individuelles de candidatures (modèle ci-après) signées par chaque candidat.e. **Les listes peuvent être incomplètes, les candidat.e.s sont rangé.e.s par ordre préférentiel. Chaque liste de candidatures est composée alternativement d'un.e candidat.e de chaque sexe** (voir art. 4 du présent arrêté).

NOM DE LA LISTE ou Appartenance ou soutien dont la liste bénéficie¹ : cette mention n'est pas obligatoire (art. D 719-23 du code de l'éducation). Elle est portée sous la responsabilité du responsable de la liste :

Initiatives Défendues par les Elus Etudiants (IDEE)

Nom et prénom des candidats

N° 1 : WACHS Camille (M3)

N° 2 : CAMPANELLA Henri (M3)

N° 3 : AIT-ALI Shanez (M2)

N° 4 : HASSEN-KHODJA Sacha (M1)

N° 5 : CASTELAO Marine (M2)

N° 6 : FALSONE Nicco (M1)

N° 7 : GODE HENRIC Morgane (M1)

N° 8 : ROCHER Timothé (M2)

N° 9 : GILLY Audrey (Interne)

N° 10 : MONFORT Yann Antoine (Interne)

N° 11 : GUIDETTI Leana (M1)

N° 12 : ZARTARIAN Pierre Louis (Interne)

N° 13 : BUCELLE Helena (L3)

N° 14 : LOMBARD Alexandre (L2)

N° 15 : GUIZANI Jasmine (L2)

¹ Conformément à l'article 5 de l'arrêté, tout soutien devra impérativement être justifié par une décision du bureau de l'association ou par une personne habilitée à représenter l'association pour qu'il puisse apparaître sur les professions de foi. Les mêmes précisions figureront sur les bulletins de vote électronique.